



PARIS DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

2023 DDCT 57 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement et budget participatif pour 1 330 205 euros à 11 associations pour le financement de 12 projets associatifs)

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Pour le 14^{ème} arrondissement .:

➤ Association Le marché solidaire :

L'association Le Marché Solidaire est une épicerie sociale et solidaire. Elle est située au cœur du quartier de la Cité de l'Eure et accompagne des habitants de l'arrondissement en situation de précarité en leur donnant accès à des produits de consommation courante moins cher que dans le commerce.

Au-delà de ses activités de collectes alimentaires pour approvisionner les rayons de l'épicerie et pourvoir aux besoins des bénéficiaires nombreux orientés par les services sociaux, elle a pour ambition d'être un espace de sociabilité, d'écoute et de partage. Le marché solidaire développe des ateliers pédagogiques de mieux manger et mieux consommer à destination de ses nombreux foyers bénéficiaires avec une volonté affichée de convivialité et d'entraide par le biais d'ateliers cuisine réguliers.

Le projet consiste à rénover le mobilier et l'électroménager de la cuisine pour un nouvel aménagement.

Le coût total du projet s'élève à 10 000 € et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres de l'association : 2 000 €
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 8 000 €

Compte tenu de l'intérêt des missions de l'association **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € à l'association Le marché solidaire.**

Pour le 18^{ème} arrondissement .:

➤ Association AGETA :

L'association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques (AGETA) occupe l'espace temporaire situé au 72 Rue Riquet. L'association y développe ainsi un lieu culturel et solidaire dédié aux artistes, aux associations et à la vie du quartier. Afin de renforcer son action et son rayonnement, le soutien financier permettra de créer une salle polyvalente en rez-de-chaussée et de l'équiper en matériel sonore et gradins amovibles permettant l'accueil du public.

Cette subvention intervient dans le cadre de la réalisation du projet lauréat du Budget Participatif 2021 « Des lieux solidaires et culturels dans les quartiers populaires ».

Le coût total du projet s'élève à 50 000 € et se répartit de la façon suivante :

- Gros œuvre : 32 000 €
- Aménagements : 18 000€

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000 € à l'association AGETA.**

➤ **Association HOME SWEET MOMES :**

Home sweet mômes est une association créée en 2013, qui a pour objet l'ouverture d'un café des enfants sur le quartier de la Goutte d'Or. Itinérante jusqu'à aujourd'hui, l'association emménage dans un local au 16 rue de la Charbonnière. Cet emménagement permettra ainsi à l'association de renforcer l'accompagnement des enfants et de leurs familles en proposant un accueil 5 jours sur 7, sur le temps libre des familles. Le soutien financier via le budget participatif permettra à l'association de faire les travaux d'aménagement et d'accessibilité du local, ainsi que l'acquisition du matériel.

Cette subvention intervient dans le cadre de la réalisation du projet lauréat du Budget Participatif 2019 « Ouverture d'un café des enfants à la Goutte d'Or ».

Le coût total du projet s'élève à 350 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 350 000€ à l'association Home sweet mômes.**

➤ **Association YARALE :**

L'association Yaralé a pour objet de faciliter l'accès au sport des femmes des quartiers populaires du 18^e arrondissement par le biais une salle de sport ambulante, le Fit'Truck, avec un espace de garderie pour les enfants. Actrices du projet, les activités du Fit'truck seront adaptées aux besoins des mamans et à leurs envies. Le soutien du budget participatif permettra l'acquisition du véhicule et son aménagement en espace sportif, ainsi que l'achat de matériels permettant de proposer des animations ludiques et sportives sur l'espace public.

Cette subvention intervient dans le cadre de la réalisation du projet lauréat du Budget Participatif 2021 « Aménagements ludiques et sportifs pour les quartiers populaires ».

Le coût total du projet s'élève à 300 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 300 000€ à l'association Yaralé.**

➤ **Association QUARTIERLUD :**

L'association Quartierlud est implantée dans le quartier de La Chapelle et développe, notamment, une Ludonomade qui offre des animations de jeux sur l'espace public. Afin d'investir plus de lieux dans le 18^e arrondissement de Paris, le soutien du budget

participatif consiste à agrandir la Ludonomade en acquérant deux vélos cargos électriques avec deux remorques, un box de stockage, ainsi que les jeux et jouets.

Cette subvention intervient dans le cadre de la réalisation du projet lauréat du Budget Participatif 2021 « Aménagements ludiques et sportifs pour les quartiers populaires ».

Le coût total du projet s'élève à 82 220 € et se répartit de la façon suivante :

- Ville de Paris : 74 000 €
- CAF : 8 220€

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 74 000€ à l'association Quartierlud.**

➤ **Association 3615 RADIO :**

3615 est une station de radio indépendante et alternative basée dans le quartier de la Goutte d'Or. Créée en 2019, 3516 Radio œuvre à promouvoir les artistes locaux à travers la radio et l'organisation d'événements musicaux. Le soutien financier permettra à l'association d'optimiser le parc technique (informatique et matériel son) et de créer un studio radio et musique au sein de l'Echomusée permettant ainsi de réaliser des émissions, des interviews et des live musicaux.

Cette subvention intervient dans le cadre de la réalisation du projet lauréat du Budget Participatif 2022 « Favoriser le lien social et les pratiques artistiques et sportives ».

Le coût total du projet s'élève à 25 000 €

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000€ à l'association 3615 Radio.**

➤ **Association MAISON DE LA CONVERSATION :**

L'association "Maison de la conversation" se situe à la porte Montmartre dans le quartier Binet (18e). C'est un tiers-lieu d'innovation sociale qui permet des échanges utiles, inclusifs, égalitaires, conviviaux et surprenants entre personnes qui ne se rencontreraient pas autrement. Le projet vise à la mise en place d'installations interactives et ludiques, digitales et physiques, facilement démontables pour un stockage au sein de la Maison de la Conversation elle-même. Afin de répondre favorablement aux objectifs stratégiques de l'association, la rue de la conversation aura une triple fonction : tout d'abord une fonction conversationnelle, en déployant la maison vers l'extérieur par l'aménagement d'espaces de rencontres (mobilier urbains innovants, modulables et uniques, incitant les passant à échanger, rencontrer et converser), puis une fonction participative en consultant les habitants grâce à l'installation d'affiches connectées ou de mur d'expressions en façade, enfin une fonction éducative en accompagnant les jeunes du quartier dans leur éducation citoyenne voire les former aux métiers de la concertation.

Cette subvention intervient dans le cadre de la réalisation du projet lauréat du Budget Participatif 2021 « Des lieux solidaires et culturels dans les quartiers populaires ».

Le coût total du projet s'élève à 340 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 340 000€ à l'association Maison de la Conversation.**

➤ **Association PROJECTION 18E :**

L'association Projection 18 est une association située au cœur de la citée Bernard Dimey (18e). Son but est d'accompagner les jeunes dans leur scolarité mais également pour l'accès à la culture. L'association souhaite organiser différentes projections pour les habitants du quartier en impliquant les jeunes fréquentant sa structure. Ce projet vise à l'achat de matériel afin de pouvoir utiliser un matériel pour les animations de quartier profitant à l'ensemble des usagers de la placette Dimey.

Cette subvention intervient dans le cadre de la réalisation du projet lauréat du Budget Participatif 2022 « Favoriser le lien social et les pratiques artistiques et sportives ».

Le coût total du projet s'élève à 9 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 9 000€ à l'association Projection 18e.**

➤ **Association DEMONBLEMONT :**

L'association Demonblémont est une association du Quartier Blémont (18e) qui travaille à l'insertion des jeunes et au développement de leurs compétences à travers l'organisation d'activités physiques, sportives et culturelles pour les jeunes du quartier. Elle organise également des manifestations festives impliquant l'ensemble des habitants de la placette. Le projet vise à impliquer les jeunes de 12 à 18 ans dans ces différentes activités, notamment avec l'acquisition d'une trentaine de vélos (vélos, casques, pompes) pour l'apprentissage de ce mode de déplacement doux, ceci afin de les rendre mobiles lors des différentes sorties mais également de les inviter à sortir davantage du quartier vers les autres lieux de jeunesse parisiens.

Cette subvention intervient dans le cadre de la réalisation du projet lauréat du Budget Participatif 2021 « Aménagements ludiques et sportifs pour les quartiers populaires ».

Le coût total du projet s'élève à 10 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000€ à l'association Demonblémont.**

Pour le 19^{ème} arrondissement .:

➤ **Association REGIE DE QUARTIER DU 19EME :**

La Régie de quartier du 19^e arrondissement propose différents outils mis à disposition pour les habitants et les structures associatives du quartier :

- La bricothèque : service gratuit de prêt d'outils de bricolage permettant aux habitants du 19^{ème} d'effectuer des travaux de bricolage.

- Le kit de la fête : utilisé par les associations pour les événements publics et gratuits qu'elles organisent dans le 19^{ème} arrondissement.
- L'espace d'exposition : à l'intérieur même des locaux, un espace est aménagé pour assurer aux habitants et associations un lieu pour exposer leurs œuvres.

La présente subvention vise à rééquiper la Régie : remplacement des outils anciens et usés de la bricothèque et achat de nouveaux outils pour la réparation de vélos, acquisition de 2 barnums supplémentaires, de tables en bois et remplacement de matériel cassé pour le kit de la fête, achat de nouvelles tiges et crochets pour l'espace d'exposition.

Le coût total du projet s'élève à 7 428 € et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres de l'association : 2 428 €
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 5 000 €

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Régie de quartier du 19^{ème}.**

Pour le 20^{ème} arrondissement :

➤ Association PLUS LOIN :

À la suite des votes des habitant.e.s du 20^{ème}, Plus loin, avec d'autres structures dédiées aux jeunes, a été sélectionnée sur l'axe « des projets pour la jeunesse du 20^{ème} ».

Ces projets dédiés nécessitent un meilleur équipement et un renouvellement d'un matériel vieillissant afin qu'il puisse servir au maximum les projets développés en lien avec les jeunes de l'arrondissement. Il s'agit d'équiper les jeunes participants aux actions culturelles et sportives développées par la structure et d'acquérir du nouveau mobilier afin d'optimiser l'aménagement du local de l'association et le stockage du matériel.

Cette subvention intervient dans le cadre de la réalisation du projet lauréat du Budget Participatif 2022 « Des projets pour la jeunesse du 20^e ».

Le coût total du projet s'élève à 57 267 €

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 57 267 € à l'association Plus loin.**

➤ Association BELLEVILLE CITOYENNE :

À la suite des votes des habitant.e.s du 20^{ème}, Belleville Citoyenne, avec d'autres structures dédiées aux jeunes, a été sélectionnée sur l'axe « des projets pour la jeunesse du 20^{ème} ».

Ces projets dédiés nécessitent un meilleur équipement et un renouvellement d'un matériel vieillissant afin qu'il puisse servir au maximum les projets développés en lien avec les jeunes de l'arrondissement.

Les achats réalisés permettront d'équiper les jeunes lors des formations dédiées, de pratiquer sur des équipements neufs et récents afin de permettre une professionnalisation des jeunes, de rendre accessible du matériel de qualité auprès des jeunes, et ainsi permettre à l'association d'être un lieu ressources sur le numérique et la formation dans le quartier de Belleville.

Cette subvention intervient dans le cadre de la réalisation du projet lauréat du Budget Participatif 2022 « Des projets pour la jeunesse du 20^e ».

Le coût total du projet s'élève à 101 938 €

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 101 938 € à l'association Belleville citoyenne.**

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DDCT 57 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement et budget participatif pour 1 330 205 euros à 11 associations pour le financement de 12 projets associatifs)

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le projet de délibération en date du 2023 par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à plusieurs associations,

Sur le rapport présenté par Anne-Claire BOUX au nom de la 5^{ème} Commission et Anouch Toranian au nom de la 3^{ème} Commission

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 14^{ème} arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 18^{ème} arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 19^{ème} arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 20^{ème} arrondissement de Paris en date du

Article 1: Une subvention d'un montant de 25 000 euros est attribuée à 3615 (195122) (18^{ème} arrondissement) pour une action : « Lauréat budget participatif 2022 : Développement du 3615 Radio» (2023_07532).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2: Une subvention d'un montant de 101 938 euros est attribuée à l'ASSOCIATION BELLEVILLE CITOYENNE (19230) (20^{ème} arrondissement) pour une action : « BP 2022 : Des projets pour la jeunesse du 20^{ème} » (2023_06414).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3: Une subvention d'un montant de 50 000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES (AGETA) (89541) (18^{ème} arrondissement) pour ses actions :

- « Lauréat du Budget Participatif 2021 : Aménager une salle polyvalente au Shakirail / Gros oeuvre » (2023_03499) / 32 000 €

- « Lauréat du Budget Participatif 2021 : Aménager une salle polyvalente au Shakirail / Aménagement » (2023_03500) / 18 000 €

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 4: Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION DE MONBLEMONT (196526) (18ème arrondissement) pour une action : « Projet lauréat du budget participatif 2021 : Des vélos pour les jeunes de Blémont » (2022_08065). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 5: Une subvention d'un montant de 350 000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION HOME SWEET MÔMES (161081) (18ème arrondissement) pour une action : « BP 2019 : ouverture d'un café des enfants à la GOUTTE D'OR » (2023_06538).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 6: Une subvention d'un montant de 340 000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION MAISON DE LA CONVERSATION (197064) (18ème arrondissement) pour une action : « La rue de la conversation _ BP 2021 : Des lieux solidaires et culturels dans les quartiers populaires » (2023_03312).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 7: Une subvention d'un montant de 57 267 euros est attribuée à l'ASSOCIATION PLUS LOIN (13486) (20ème arrondissement) pour une action : « Lauréat du Budget Participatif 2022 : Des projets pour la jeunesse du 20e » (2023_07011).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 8: Une subvention d'un montant de 9 000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION PROJECTION 18 (193615) (18ème arrondissement) pour une action : « budget participatif: Achat de matériels pour projections plein air » (2023_08104).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 9: Une subvention d'un montant de 74 000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION QUARTIERLUD (193390) (18ème arrondissement) pour une action : « Budget participatif 2021 : Agrandir la Ludonomade » (2023_07784).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 10: Une subvention d'un montant de 300 000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION YARALÉ (186586) (18ème arrondissement) pour une action : « BP 2021 : Aménagements ludiques et sportifs pour les quartiers populaires FIT'TRUCK » (2023_06510).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné

Article 11: Une subvention d'un montant de 8 000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION LE MARCHE SOLIDAIRE (29141) (14ème arrondissement) pour une action : « Investissement: rénovation cuisine» (2023_08031).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné

Article 12: Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION REGIE DE QUARTIER DU 19 EME (11485) (19ème arrondissement) pour une action : « rééquiper la Régie d'outils mutualisés pour permettre à toutes et tous d'agir dans le 19ème » (2023_06996).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné

Article 13: Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 1 330 205 euros seront imputées sur les crédits du Budget participatif « Agir en faveur de la vitalité associative »